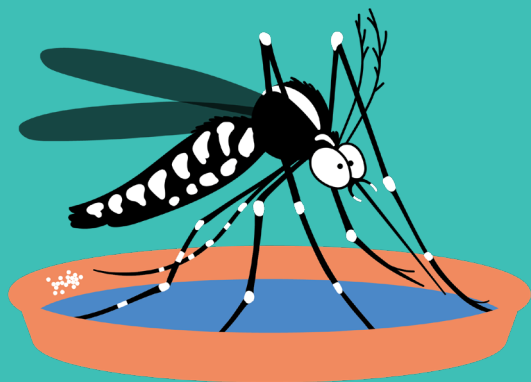


# Moustique tigre : Stop aux idées reçues !



Démêler le vrai du  
faux sur le moustique  
tigre

**LE MOUSTIQUE  
TIGRE ENTRAINE  
UNE NUISANCE  
INTENSE, MAIS  
RIEN DE PLUS...**

**Faux**

L'implantation du moustique tigre est bien synonyme de fortes nuisances dès que les adultes pullulent.

Il est aussi connu pour être un vecteur de transmission de virus à l'origine de maladies humaines (chikungunya, dengue ou zika). Ces virus sont importés en métropole par des personnes ayant voyagé en zone intertropicale.

**Faux**

L'ARS, la métropole de Lyon et plusieurs conseils départementaux sont engagés, depuis 2022, dans un plan de mobilisation sociale avec pour objectif de créer des supports destinés à aider les communes et les EPCI à agir sur le moustique tigre dans les espaces publics et mobiliser les occupants des espaces privés.

Des outils opérationnels, des témoignages de communes engagées et de nombreuses autres ressources sont disponibles sur le site [AgirMoustique](#).

Certains conseils départementaux peuvent aussi proposer d'accompagner des collectivités dans la mise en place d'un plan d'action de lutte contre le moustique tigre.

**LE MAIRE EST SEUL À  
S'ENGAGER SUR LA  
PROBLÉMATIQUE DU  
MOUSTIQUE TIGRE**

**Faux**

La femelle moustique tigre peut piquer plusieurs fois (4 à 5 fois) au cours des 4 à 8 semaines de sa vie.

C'est ainsi qu'elle peut transmettre un virus par exemple, si elle a piqué au préalable une personne malade.

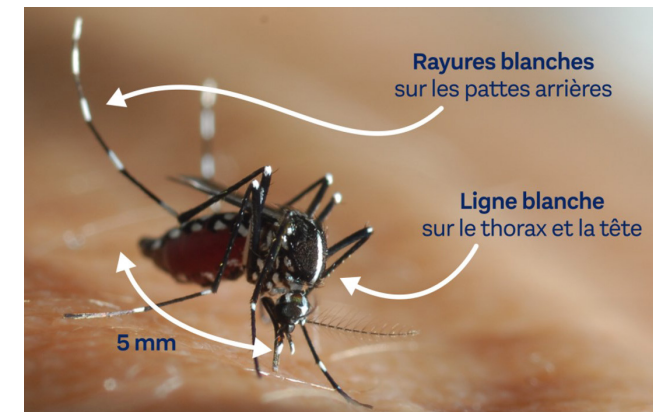
**LE MOUSTIQUE  
TIGRE MEURT  
APRÈS NOUS  
AVOIR PIQUÉ**

**LE MOUSTIQUE  
TIGRE DISPARAIT  
EN HIVER**

**Vrai et Faux**

Ils disparaissent sous leur forme adulte mais restent toujours présents sous forme d'œufs qui attendent les conditions favorables du printemps (température et luminosité), pour éclore après submersion.

Ainsi, dès la fin de l'hiver, il faut veiller à nettoyer et mettre à l'abri les contenants pour éviter l'éclosion des œufs restés en dormance depuis la saison précédente.



*Moustique tigre adulte et éléments de reconnaissance*

**LE MAIRE EST LE  
SEUL QUI DOIT AGIR  
SUR SA COMMUNE  
CONTRE LE  
MOUSTIQUE TIGRE**

**Faux**

Près de 80% des lieux de développement du moustique tigre se situent sur le domaine privé. L'action doit donc être portée par tous, habitants et occupants à quel que titre que ce soit.

La commune, pour sa part, doit informer, et inciter ses administrés ainsi qu'agir sur les espaces qu'elle gère.

**Vrai**

Il est possible de limiter la présence de gîtes larvaires, dès la conception de nouveaux aménagements.

Des leviers permettent de s'assurer de la prise en compte de précautions techniques pour limiter les gîtes larvaires :

- Intégrer des préconisations techniques dans les règlements et les documents d'urbanismes ;
- Adapter les cahiers des charges dans les dossiers de consultation pour des travaux publics ;
- Informer professionnels et particuliers, lors de la demande des permis de construire (ou de rénovation) sur les préconisations techniques à respecter.

**LE MAIRE PEUT  
AGIR POUR ÉVITER  
LA CRÉATION DE  
NOUVEAUX GITES**

**Vrai et Faux**

Les larves de moustiques se développent dans l'eau.

En revanche, les adultes viennent bien se réfugier dans la végétation pour échapper au vent et aux fortes chaleurs.

**LE MOUSTIQUE  
TIGRE SE DÉVELOPPE  
DANS MA HAIE**

**LE MOUSTIQUE  
TIGRE SE PROPAGE  
DANS LES MILIEUX  
NATURELS HUMIDES**

**Faux**

Le moustique tigre préfère les milieux artificiels pour se développer.

On va plutôt le trouver dans les regards à l'aplomb des descentes de cheneau, les récupérateurs d'eau, les coupelles sous les pots de fleurs...



*Exemples de gîtes larvaires*

**L'INSTALLATION  
D'ABRIS À CHAUVES-  
SOURIS PERMET DE  
LUTTER CONTRE LE  
MOUSTIQUE TIGRE**

**Faux**

Les moustiques tigres sont diurnes alors que les chauves-souris sont nocturnes. Ils ne sont donc pas actifs sur les mêmes périodes de la journée.

Les chauves-souris peuvent se nourrir d'espèces de moustiques nocturnes mais pas de moustiques tigres.

**Faux**

Le piégeage est à considérer comme un outil complémentaire à la neutralisation des gîtes larvaires. Un piège ne permet pas de diminuer, à lui seul, les nuisances et il est impératif de supprimer les gîtes larvaires, au préalable et tout au long de l'utilisation du piège.

Une utilisation collective de pièges sur plusieurs habitations (entre 60 et 80% des maisons doivent être équipées de plusieurs pièges), constituant un réseau suffisamment dense, peut s'avérer utile pour réduire la pression de façon significative.

**LE PIÈGE EST LA  
SEULE SOLUTION  
POUR RÉDUIRE LA  
NUISANCE DUE AUX  
MOUSTIQUES TIGRES**

**Faux**

Le traitement insecticide est à réserver aux gîtes larvaires qu'il n'est pas possible de supprimer. Il doit être réalisé lorsque les larves sont présentes et répété durant la saison. Il faut donc impérativement disposer d'un accès libre aux gîtes et prévoir un passage régulier.

Le traitement des moustiques adultes est réglementé en raison de sa nocivité, du risque de développement de résistances et de la possible contamination des milieux fragiles. Il ne peut s'envisager que dans des situations exceptionnelles, avec un risque sanitaire avéré, et après avis de l'ARS.

Supprimer les gîtes larvaires évite l'éclosion de nouvelles générations de moustiques. C'est la seule méthode qui réduit la nuisance durablement, alors que les traitements insecticides n'ont des effets que temporaires.

**LE TRAITEMENT  
INSECTICIDE EST  
L'ACTION LA PLUS  
EFFICACE POUR  
SUPPRIMER LA  
NUISANCE**

**AGIR  
COLLECTIVEMENT  
SUR LES GITES  
EST EFFICACE**

**Vrai**

La mise en œuvre d'actions collectives de suppression des gîtes larvaires, sur les espaces privés et publics, a prouvé son efficacité pour réduire la nuisance des moustiques.

Ces actions, souvent simples à mettre en œuvre, sont à réaliser avec rigueur, tout au long de la saison, notamment après chaque pluie ou arrosage et pour l'ensemble des contenants existants.

# Moustique tigre : Stop aux idées reçues



Le moustique-tigre (*Aedes albopictus*) est une espèce invasive originaire d'Asie du Sud-Est qui a colonisé une grande partie du monde. Installée en France métropolitaine depuis 2004, son aire de répartition n'a cessé d'augmenter.

Pour plus d'informations concernant les actions pouvant être menées par les collectivités, téléchargez le guide technique sur le site [AgirMoustique](https://www.agirmoustique.com) ou en scannant le QR code ci-dessous :



Ce guide a pour but d'aider les élu(e)s et agents des communes à mettre en place un plan de lutte adapté à leur territoire. Il apporte des éléments pour mieux connaître le moustique-tigre et les solutions adaptées en fonction des situations. Il est illustré par des témoignages concrets de communes pilotes qui ont déjà mis en œuvre des actions de lutte.